

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 47/2025

Objet : Mise à jour du tableau des emplois - Suppression d'un emploi permanent

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Montalieu-Vercieu, légalement convoqué le 17 novembre, s'est réuni à la salle Jouvenet sous la présidence de Monsieur Christian GIROUD, Maire.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23

Membres présents : 14

CHAUDET Florence, COUPAS Daniel, DA CONCEICAO Marilyne, DREVET Clémence, DREVET Christiane, DUSSEZ Jean-Claude, GIROUD Christian, HEURTEBISE Éric, PONTOIZEAU Arnaud, POULET Maxime, ROSSI Patrick, RUIS Frédéric, RUIZ Céline, THÉVENOT Monique.

Membres absents avec pouvoir : 8

ATTAVAY Bernard pouvoir à ROSSI Patrick, BIANCIOTTO Chloé pouvoir à GIROUD Christian, DE BATTISTI Inès pouvoir à PONTOIZEAU Arnaud, FOURNET Steve pouvoir à DREVET Christiane, LEFEBVRE Fanny pouvoir à THÉVENOT Monique, LUTTRIN Jean-Claude pouvoir à DUSSEZ Jean-Claude, OSETE Christelle pouvoir à RUIS Frédéric, ZABI Sabya pouvoir à CHAUDET Florence.

Membre absent : 1

ATTAVAY Maria

Soit 14 présents et 8 pouvoirs – 22 votants

Secrétaire de séance : Florence CHAUDET

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'évolution de la structure organisationnelle de la collectivité ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs ;

Il est proposé au conseil municipal de supprimer l'emploi permanent suivant :

- Agent de police municipale à temps complet de catégorie C, au grade de gardien brigadier à brigadier-chef principal relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 18 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉCIDE à l'unanimité** de supprimer un emploi permanent d'agent de police municipale à temps complet de catégorie C, au grade de gardien brigadier à brigadier-chef principal relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des emplois et des effectifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Christian GIROUD,
Maire

Florence CHAUDET,
Secrétaire de séance



Christian GIROUD
MAIRE de la commune de
Montalieu Vercieu (213802473)
27 nov. 2025

